



EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

VILLE DE SOLLIES PONT

Séance du jeudi 23 septembre 2010

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation
16 septembre 2010

Date d'affichage
16 septembre 2010

Objet de la délibération
*Direction des ressources
humaines et affaires générales-
Service des ressources humaines
- mise à jour du tableau des
effectifs de la commune.*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille dix, le vingt-trois septembre deux mille dix, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, MONTBARBON Sophie, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, RIGAUD Catherine, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, GOTTA Marie-Aurore, KASPERSKI Christophe, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, BONIFAY Rose-Marie, LAUNAY Michel, BORELLI Huguette, CHAOUCHE Dalèl, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, DESVILETTES Louis, TREQUATTRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth.

Procurations :

GUERRUCCI Alberto donne procuration à DUPONT Thierry,
FOREST Marie-Paule donne procuration à RIMBAUD Georges

Absents :

Aucun

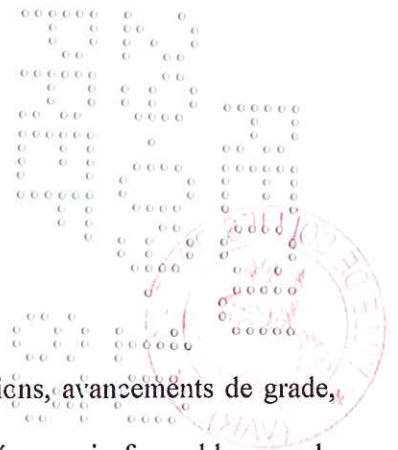
Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

PREAMBULE

Au cours de l'année, des postes sont devenus vacants à la suite de mutations, avancements de grade, réussite aux concours, promotions internes, démissions et départs en retraite.

Lors de sa séance du 17.06.2010, le Comité Technique Paritaire a donné un avis favorable pour la suppression des postes inutilisés.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment les articles 97 et 97 bis
Vu l'avis favorable du COMITE TECHNIQUE PARITAIRE du 17.06.2010
Vu la proposition de Monsieur le Maire de mettre à jour le tableau des effectifs communaux en procédant à ces suppressions d'emplois,



Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de monsieur le maire,
Après avoir obtenu toutes explications et en avoir délibéré,

A main levée et à l'unanimité des membres présents

DECIDE de procéder à la mise à jour du tableau des emplois communaux en supprimant les postes ci-dessous :

FILIERE	CADRE D'EMPLOIS TERRITORIAUX	DESIGNATION	NOMBRE DE POSTES A SUPPRIMER
POSTES A TEMPS COMPLET			
administrative	Adjoints administratifs	Adjoint administratif de 2ème classe	7
sociale	ATSEM	Agt territ. spéc. écoles maternelles 1 ^{ère} classe	1
technique	Techniciens	Technicien principal	1
	Adjoints techniques	Adjoint technique principal de 2ème classe	1
		Adjoint technique de 2ème classe	9
Police municipale	Agts police municipale	Chef de police municipale	1
		Gardien principal	1
Nombre total de postes concernés			21

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an comme ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme

Le maire

Docteur André GARRON

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 29 SEP 2010 et publication ou notification du

The image shows two red circular official seals of the City of Sollies-Pont-Var (V.V. 1487). Each seal features a central emblem with a sun and a figure, surrounded by the text 'VILLE DE SOLLIES-PONT-VAR' and '(VAR)'. Two handwritten signatures in black ink are written over the seals. The seal on the right is positioned higher and further to the right than the one on the left.

DEPARTEMENT DU VAR



VILLE DE SOLLIES-PONT

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU
COMITE TECHNIQUE PARITAIRE
DU 17 Juin 2010**

PRESENTS :
Représentants de la
collectivité
Représentants du
personnel

COIQUAULT Jean Pierre, Président
DUPONT – ACROSSE Paul – MAESTRACCI Sylvie – RIMBAUD Georges
LAURE Audrey (SAFPT) – MENICONI Corinne (SAFPT) – YNESTA Odile (CFDT) –
CAMPUS Patrick (FO) – SAMMUT Pierre Médéric (CGT)

SUPPRESSION D'EMPLOI

La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (articles 97 et 97 bis) précise : « un emploi ne peut être supprimé qu'après avis du Comité Technique Paritaire... le Président du Centre de Gestion, pour un emploi de catégories B et C, dans le ressort duquel se trouve la collectivité ou l'établissement, sont rendus destinataires, en même temps que les représentants du C.T.P. concernant la suppression de l'emploi... »

Il est fait part aux membres du C.T.P. de la situation suivante :

Au fil des années et des modifications statutaires, un nombre important de postes non utilisés s'est accumulé et figure au tableau des emplois communaux.

Le C.T.P. a été saisi en 2007 pour une première vague de régularisation ; afin de se rapprocher de la réalité des effectifs, il y aurait lieu de poursuivre la démarche en supprimant les autres postes non utilisés.

A l'unanimité, le C.T.P. émet un avis favorable pour la suppression des postes à temps complet ci-dessous :

FILIERE	CADRE D'EMPLOIS TERRITORIAUX	DESIGNATION	NOMBRE DE POSTES A SUPPRIMER
POSTES A TEMPS COMPLET			
administrative	Adjoints administratifs	Adjoint administratif de 2ème classe	7
sociale	ATSEM	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles 1 ^{ère} classe	1
technique	Techniciens	Technicien principal	1
	Adjoints techniques	Adjoint technique principal de 2ème classe	1
		Adjoint technique de 2ème classe	9
animation	animateurs	animateur	1
		Animateur principal	1
Police municipale	Agents de police municipale	Chef de police municipale	1
		Gardien principal	1
Nombre total de postes concernés			23

Fait à SOLLIES PONT, le 17.06.2010

Jean Pierre COIQUAULT
Président du C.T.P.

